

Le quatre mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures quarante-cinq, les membres du Conseil municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LE-SEC se sont réunis à la mairie, temporairement située à la maison du temps libre, sous la présidence de Monsieur Éric PAURON, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée en date du vingt-cinq février, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Présents : Pierre ACOSTA, Philippe BIALAIS, Prisca CATAN CAVERY, Arielle COULON, Christine DELECROIX, Bernard DESCAMPS, Vanessa LEHEUDRE, Philippe LEMERRE, Thibault MACQUART, Sylvie MALBRANCKE, Eric PAURON et Maud ROGET.

Absents : Adrien COTTREEL (pouvoir à Sylvie MALBRANCKE), Emmanuel D'ALMEIDA (pouvoir à Eric PAURON), Guillaume REGNAUT

Secrétaire de séance : Arielle COULON

Ordre du jour :

2025-001 Fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal de la MEL – Travaux de restructuration et d'extension de la Mairie

2025-002 Admission en non-valeur

2025-003 Renouvellement du bureau de l'AFIR

Divers

A | Communications de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire ouvre la séance en indiquant ne pas avoir reçu de remarque relative au compte-rendu de la séance de Conseil du 16 décembre 2024, ce compte-rendu est donc considéré comme approuvé.

Il donne ensuite lecture de quelques communications.

Projets communaux

Monsieur le Maire fait un point d'avancement sur le chantier de rénovation énergétique et restructuration de la mairie : En décembre 2024, les premiers travaux de déconstruction de l'intérieur du bâtiment ont permis de constater l'absence de dalle sur l'ensemble de la surface de la mairie ; des études complémentaires ont été diligentées et plusieurs solutions techniques étudiées.

Le devis définitif pour la réalisation des fondations de la dalle a été fourni le 3 mars ; le nouveau calendrier prévoit la fin des travaux de dallage pour la deuxième quinzaine d'avril, et une fin de chantier en août / septembre.

B | Arrêtés municipaux pris depuis la dernière séance du Conseil municipal :

Monsieur le Maire présente ensuite les principaux arrêtés municipaux pris depuis le dernier Conseil :

Urbanisme

2025-001 : DP n°059 201 24 B0009 M. VANDAELE – rue du Cornet – Construction d'une piscine

2025-002 : DP n°059 201 25 B0001 M. MANTEL – rue de la Gare – Pose de panneaux photovoltaïques

2025-003 : DP n° 059 201 25 B0002 SAS 82-84 DOUAI LILLE – rue de l'Eglise – Pose d'un portail et modification du muret

2025-004 : DP n° 059 201 25 B0004 M. DESCHODT – rue de l'Eglise – Pose d'un portail

2025-005 : DP n° 059 201 25 B0005 Mme VITASEK – rue de l'Eglise – Installation d'une clôture

Police municipale

2024-069 : Arrêté interdisant l'accès au stade du 31 décembre 2024 au 03 mars 2025 afin d'éviter de dégrader la pelouse gorgée d'eau

2025-006 : Autorisation d'occuper le parking située Chemin des Saules pour le Food truck « Au Frais Burger »

2025-007 : Autorisation d'occuper le parking située Chemin des Saules pour le Food truck « Pizza Isa Truck »

2025-008 : Prolongation d'interdiction d'accès au stade du 04 mars au 31 mars 2025 (en suite de l'arrêté 2024-069)

C | Délibérations :

Monsieur le Maire ouvre l'ordre du jour.

2025-001 Fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal de la MEL – Travaux de restructuration et d'extension de la Mairie

Suite à la sollicitation du fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal pour la réalisation du projet de restructuration et d'extension de la Mairie, le Bureau métropolitain de la MEL, en date du 20 décembre 2024, a décidé de l'octroi d'une aide financière d'un montant maximum de 71 649,52 € ;

Afin de pouvoir bénéficier de cette aide, Monsieur le Maire propose d'accepter le fonds de concours accordé par la MEL et demande de l'autoriser à signer la convention d'attribution entre la commune et la MEL.

Après délibération, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

- **D'accepter le fonds de concours d'un montant maximum de 71 649,52 € ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution entre la commune et la MEL.**

2025-002 Admission en non-valeur

En décembre 2023, le Département du Nord a versé à la commune un acompte de subvention pour l'aménagement du jardin partagé Marie-Védastine, d'un montant de 10 994,19€.

Le titre n° 132 de 2023, émis par la commune, a été établi pour 10 994,50€.

Sur proposition du comptable public, il est proposé d'admettre en non-valeur les 0,31€ du titre mentionné ci-dessus. Les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur seront inscrits au budget 2025 à l'article 6541.

Le Conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

Le bureau de l'Association Foncière Intercommunale de Remembrement d'Erquinghem le Sec, Hallennes Lez Haubourdin et Escobecques est arrivé au terme de son mandat. Il doit par conséquent être renouvelé, conformément aux dispositions de l'article R.133-3 du code rural.

Chaque commune concernée doit désigner trois propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement. De son côté, la Chambre d'Agriculture nomme trois autres propriétaires pour chacune des trois communes.

Il est proposé de fixer comme suit la représentation des propriétaires de la commune d'Erquinghem le Sec :

- Titulaires : Madame Isabelle HODEN épouse BLANQUART et Madame Annick CHOQUET épouse LEMENU
- Suppléante : Madame Brigitte DEWALLE épouse PETIT

Le Conseil municipal, amené à se prononcer sur cette délibération, l'adopte à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun élu n'ayant d'informations à porter à la connaissance de l'assemblée, Monsieur le Maire rappelle l'agenda communal et lève la séance.

Samedi 29 mars : accueil des nouveaux habitants et des nouveaux nés, à la cantine/garderie de l'école

Lundi 31 mars : Conseil municipal

Lundi 21 avril : Chasse aux œufs

Lundi 26 avril : Troc de plantes

Eric PAURON, Maire

Arielle COULON, Secrétaire de séance